

Compte-rendu réunion Du 28 juillet 2022



Info en vue consultation sur le projet d'évolution de l'organisation du point relais de Carentan/St-Lô

- L'accord OATT s'applique aux agent.es du point relais, d'après la Direction. Ainsi, les agent.es qui le souhaitent peuvent quitter le site à 15h30 le vendredi.
- Pour la CGT, une problématique existe sur le sujet de la sécurité. Il n'existe aucune sortie de secours au rez-de-chaussée. La situation restera identique à celle antérieure aux travaux (aucune prise en compte de la présence éventuelle de PMR). Pour la Direction, rien n'a été noté lors des visites de sécurité. Notamment du fait de l'effectif maximal présent (autour de 20 personnes). La question de l'évacuation de l'étage en cas de problème est balayée.



demande une sortie de secours au RDC et un escalier de secours à l'étage.

- Le relogement pendant la durée des travaux, ainsi que la durée de ceux-ci, sont à l'étude avec les services de la mairie et de la communauté de communes.

La Direction reviendra vers les élu.es pour les tenir informé.es.

- Les élu.es CGT relèvent que la zone située juste derrière l'agent.e d'accueil et qui ne devait pas accueillir de public, servira bien de zone d'attente puisque les DE auront accès à Pôle emploi sans passer par l'accueil de la Maison France Service. Les élu.es CGT alertent la Direction sur le positionnement de cette zone en terme de sécurité et de confidentialité (les demandeur.ses peuvent voir l'écran d'ordinateur).
- Deux PILA seront accessibles au public dans la zone d'accueil.
- Toujours pas de salle de réunion de prévue
- 4 places seulement pour la cafétéria

- Six agent.es en CDI sont affecté.es sur le point-relais (3 CDDE, 2 GDD, 1CDE), auxquels vont s'ajouter 1 poste sur l'AIJ, une psychologue, un.e agent.e en service civique (un appel à volontariat est actuellement en cours). On passe de 11 à 7 positions de travail. Sans poser de problème à la Direction puisque le groupe de travail n'a fait aucune remarque sur ce point, d'après elle.

Le nombre de places de parking (agent.es et usager.es) est suffisant, selon la Direction. On restera donc à 3 places réservées en sous-sol pour les agent.es. Pas de solution donnée pour les places manquantes.

Points positifs : le réaménagement des bureaux 1 à 5 permet un dégagement des conseillers en cas de problème. La Direction a entendu le souhait des agent.es de vitrer les cloisons du B1 et B7 pour avoir une visibilité sur accueil et plus de luminosité. Le hublot sur la porte du bureau 6 est acté (conformément au référentiel immobilier).

Les agents souhaitant plus de précisions pourront contacter les élu.es CGT.

Info en vue consultation sur le projet ADD Quevilly et Mondeville



la cgt demande une prise en compte du vieillissement de la population de PE dans le choix du mobilier des zones d'accueil. C'est le mobilier qui doit être adapté à ses utilisateurs.trices et non l'inverse.

Devant la multiplication des espaces de co-working, la CGT demande que soit fourni un bureau pour accueillir les différents prestataires afin de ne pas les laisser recevoir les DE dans un coin de la ZLA (nous demandons des conditions a minima identiques à celles des agent.es PE). L'ensemble des salarié.es intervenant dans nos locaux doivent bénéficier de conditions matérielles satisfaisantes.

Consultation sur le projet d'aménagement de Caen Fresnel

Vote : CFDT, CGC, FO, SNAP et SNU votent pour.



la cgt s'est abstenue du fait de l'absence de m² disponibles en cas de besoin supplémentaires (intégration de nouveaux personnels, notamment avec France Travail ?).

Approbation du calendrier des RP pour le 2nd semestre 2022

Adopté à l'unanimité.

Nous vous invitons à le consulter en pièce jointe.

Retour sur la CSSCT du 27 juin et du 07 juillet

Motion votée à l'unanimité :

« Suite à la CSSCT du 07 juillet portant sur les meubles d'accueil dans le cadre de la démarche ADD fast, les membres de la CSSCT ont alerté les élus du CSE sur les points suivants :

- Les mobiliers d'accueil envisagés par les sites, issus du catalogue EOL, ne sont pas adaptés à la posture accueil des agents Pôle emploi et posent beaucoup de questions quant aux conditions d'exercice de ce poste.
- La modification des implantations des meubles d'accueil sur certains sites implique une analyse en amont par la CSSCT (plans, positionnement du manac, ...).

Les élus du CSE mandatent la CSSCT afin de suivre l'ensemble des projets ADD, et éclairer le CSE sur les impacts sur les conditions de travail des agents. »

Point sur les œuvres sociales

Cinq dossiers de secours. Trois demandes acceptées et deux rejetées.

Infos RH

- Arrêt du Conseil d'Etat (titularisation des CDD):

Si vous connaissez des personnes concernées, n'hésitez pas à prendre contact avec vos élu.es CGT. A ce jour, la Direction indique n'avoir reçu que 2 ou 3 demandes (d'ancien.nes CDD), sans plus de précisions.

- Effectifs :

La cible est de 2087 ETPT en CDI pour 2022 plus 239.39 ETPT CDD.

ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé

Cette année encore, la Normandie perdra des postes en CDI: 28.3 ETPT

La Direction s'est engagée sur la titularisation des collègues en contrat de pro GDD. En dehors de ces collègues, peu d'espoir pour les autres...

La Direction projette 30 à 40 départs en retraite cette année dont peu seront remplacés.

Déclaration des élu.es CGT :

Nous découvrons enfin, alors que 7 mois se sont écoulés, le plafond d'emploi 2022. Une fois de plus, force nous est de constater que si on retranche les 49 postes en renfort CEJ, les effectifs accordés à la Normandie sont en baisse et ce pour la quatrième année consécutive. La CGT alerte depuis un certain temps sur la dégradation des conditions de travail au sein de PE Normandie marqué par un important épuisement des collectifs de travail et par une situation préoccupante des arrêts de travail. Cet épuisement est largement dû à l'insuffisance des effectifs et à la faible compensation de ceux-ci par des salarié.es précaires et par l'empilement des tâches et activités supplémentaires non compensées en effectifs (par exemple, le CRI, la disparition des PAG, les postes de référents sur de multiples thèmes...).

La répartition des effectifs ne doit pas être uniquement le fait du simple calcul d'un outil comme OPERA et sa seule utilité ne doit pas être la gestion de la pénurie. Cette répartition ne doit se faire qu'en fonction des besoins réels constatés.

C'est pourquoi la CGT revendique, une nouvelle fois que les ressources humaines soient adaptées aux charges de travail et aux missions dévolues à Pôle Emploi et que ces activités qui en aucun cas ne relèvent d'un accroissement temporaire de l'activité soient exercées par des salariés recrutés en CDI.

On ne pourra que regretter le fait que la Direction ne nous fournisse qu'un document du national avec aucune précision sur les projections en Normandie. Les élu.es ne peuvent se contenter d'une information aussi lacunaire.

- Point sanitaire :

Les dispositions légales qui prévoyaient les mesures de protection des salarié.es dit.es vulnérables prennent fin au 1^{er} août. En conséquence, ces agent.es reprendront à compter de cette date une activité en agence. La DR demande aux ELD de prendre les mesures nécessaires pour accompagner au mieux le retour sur site de ces 32 collègues, assurer leur protection et éventuellement les diriger vers la médecine du travail.

La date du 1^{er} août est une date indicative.

Malgré la suspension de ces mesures, l'employeur conserve l'obligation de protection de ses salarié.es. Si vous estimez que votre situation n'est pas réellement prise en compte, contactez vos élu.es, sollicitez la médecine du travail.

Réclamations

➤ Conditions météorologiques :

Dans le cadre des évènements caniculaires que nous avons vécus ces dernières semaines, dès le CSE du mois de mai et en rappel au CSE extraordinaire de juillet, la CGT a demandé à la Direction de prévoir les conditions de travail favorables aux agent.es par l'utilisation du télétravail et du compteur intempéries.

La Direction a fait le choix de décliner l'utilisation du compteur intempéries arguant du fait que l'alerte Météo France n'était qu'orange et non pas rouge.

Pour autant, via un mail la Direction a proposé aux agent.es de télétravailler.

Le mail a été adressé aux agent.es un mois et demi après notre alerte initiale, et à 17h09 le lundi soir pour le mardi.

Les agent.es, dans leur grande majorité, n'ont pu prendre connaissance des modalités exceptionnelles que le jour même des canicules.



la cgt déplore que la Direction tarde dans ses préconisations d'autant que les alertes météorologiques sont accessibles plusieurs jours en amont.

Cet épisode d'absence d'anticipation en rappelle d'autres comme par exemple la tempête de neige en 2013 avec des agent.es bloqué.es dans leurs voitures, ou encore l'épisode caniculaire de 2020 avec des mails envoyés par la Direction à 12H20 pour le jour même.



la cgt réclame que la Direction procède à de l'anticipation sur des éléments météorologiques attendus et connus de tous souvent une semaine en amont.


Par ailleurs, la CGT réclame que la Direction autorise officiellement les agents de la gent masculine à pouvoir porter des bermudas et des pantacourts.

La Direction nous répond qu'elle se base sur les alertes canicules diffusées par Météo France. Or, le site de Météo France n'est actualisé qu'à 16h chaque jour. Il est donc impossible pour elle de donner une information plus rapide. Par contre, la Direction nous indique que la possibilité de télétravailler ou de sortie anticipée s'appliquera dans chaque situation similaire et qu'il n'est pas nécessaire d'attendre une consigne officielle de sa part.

La Direction refuse de prendre une décision sur les tenues vestimentaires et s'appuie sur le règlement intérieur. Nous vous invitons à nous signaler toute situation litigieuse sur le sujet.

➤ Médecine du travail :

↳ Visites médecine du travail sur Evreux :

 est sollicitée dans le cadre des visites auprès de la médecine du travail d'Evreux.

Il apparaît que les visites se trouvent réalisées par une personne en sa qualité d'infirmière du travail et non pas par un médecin du travail.

La collègue qui a bénéficié de la rencontre avec l'infirmière a formulé sa demande de rencontrer un médecin du travail ce à quoi l'infirmière a répondu que ce n'était pas nécessaire.

Cette professionnelle s'est présentée sur le site et a procédé à une étude/analyse d'un poste du travail.

Est-elle ergonomiste en plus de sa fonction d'infirmière ?

Quelle est la commande de Pôle emploi sur Evreux concernant la prestation auprès de la médecine du travail ?

Pour la Direction, un.e infirmier.e peut effectuer les visites médicales dès lors qu'elle est mandatée par la médecine du travail. Le médecin préventeur peut faire effectuer une visite de site par son équipe pluridisciplinaire.

↳ Études de poste de travail :

Pour la CGT, nous réclamons une étude de chaque poste de travail par agent.e par un.e ergonomiste.

Chaque agent.e est unique tant dans ses fonctions que dans ses particularités physiques et un conseil de posture peut correspondre à l'un sans pour autant correspondre à l'autre.

Il n'y aura pas d'étude ergonomique pour chaque salarié.e sur ses postes de travail.

➤ **Plan d'action IND4 :**

Dans le cadre du contentieux avec les privé.es d'emploi, certaines directions locales ont remis à leurs équipes GDD des listes de privé.es d'emploi à contacter pour procéder à des récupérations de trop perçus.



s'interroge sur ce plan d'action.

Dans quel cadre précis se met-il en place ?

Pourquoi cette action s'organise-t-elle en agence plutôt qu'au service contentieux ?

Le service contentieux est-il en sous-effectif ?

Combien d'agent.es GDD concerné.es par ce plan d'action ont bien suivi la formation « appropriation du guide indus » ?

La Direction répond qu'il ne s'agit pas d'un plan d'action « contentieux ». Cela relève des activités GDD habituelles dans le cadre des phases amiables et précontentieuses. La formation « appropriation du guide indus » n'est pas un préalable à l'exercice de cette activité. Pour autant, la CGT indique que nombre de collègues se sont sentis en difficulté lors de cette activité. La Direction reconnaît l'utilité de cette formation mais n'envisage aucunement de la mettre en œuvre systématiquement.

Questions diverses :

➤ **Mise en œuvre de la vignette CRIT'AIR sur les bassins Rouennais et Havrais :**

Dans le cadre de la lutte contre la pollution, la métropole de Rouen (puis la ville du Havre en 2025) va prochainement développer la restriction des accès dans l'agglomération aux véhicules identifiés en CRIT'AIR 0, 1, 2 et 3 pour septembre 2022 puis aux véhicules identifiées en CRIT 'AIR 0, 1 et 2 pour janvier 2023.



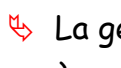
➤ demande si tous les véhicules de service de la région sont équipés de la vignette CRIT'AIR ?



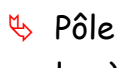
➤ demande si tous les agent.es concerné.es sont informé.es par ces obligations ? Pour la CGT, toutes et tous les agent.es de Normandie sont concernés.



➤ demande à connaître la communication prévue par la Direction auprès des précaires et privé.es d'emploi et auprès des entreprises dans le cadre de ces futures obligations.



➤ La gestion de la liste s'appliquera-t-elle aux DE dans l'impossibilité de se rendre à un RDV du fait de l'absence de vignette ou de mauvais score ?



➤ Pôle emploi a-t-il pris attache avec la Métropole pour d'éventuelles exceptions à la règle ?

La Direction reconnaît n'avoir rien anticipé sur cette question ni en direction des agent.es, ni en direction de nos usager.es. Pour elle, ce rôle d'information est dévolu à la Métropole de Rouen qui est à l'origine de cette décision.

Plus grave, elle refuse de donner une indication sur la marche à suivre sur le point de la gestion de la liste. Le cas par cas ne peut être une réponse acceptable.

Les agent.es devant se rendre à Rouen utiliseront des véhicules de service ou de location, donc pour la Direction, la question ne se pose pas.



la cgt demande une information à l'ensemble des agent.es de Normandie, toutes et tous susceptibles de se rendre à la DR ainsi que des consignes claires en matière de gestion de la liste. L'alternative ne peut en aucun cas être pour les DE 135€ d'amende pour défaut de vignette ou radiation pour absence à RDV !

➤ **Note de rentrée scolaire**

Note plus restrictive que la CCN, cette année encore. La CCN ne prévoit pas de limitation horaire ni d'appréciation de l'ELD.

Comme chaque année, la Direction élude ce point.

➤ **Entreprises éphémères :**

Le kakémono présentant l'entreprise éphémère qui parle du recrutement de 50 demandeurs d'emploi alors qu'il s'agit en fait d'une prestation de type club de chercheurs et que les demandeurs seront stagiaires de la formation professionnelle. Il ne s'agit en rien d'un recrutement.

La Direction prend note.

➤ Fiches RPS Granville:

Quelle organisation la Direction a-t-elle mis en place suite aux plusieurs fiches remontant de l'agence de Granville et qui pointent l'organisation et la charge de travail, plus précisément au niveau de la GDD, mais avec les impacts qui en découlent sur l'ensemble du collectif ?

Selon la Direction, la question a été abordée avec les élu.es et les fiches étudiées. Un plan d'action a été proposé au collectif.

Pour la CGT, sans effectifs supplémentaires (sur tous les métiers) pour répondre à la charge de travail, rien ne sera résolu.

Vos élu.e.s se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.

Le prochain CSE se tiendra le 25 août 2022.

Vos élu.es CGT au CSE :

Sophie Leclerc, Laurence Chapelle, Stéphanie Dorin, Anne Houeix, Guillaume Gravier

Représentant syndical : David Gallet

✂ -----



Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Site, Service, Unité :

Tel :

E-Mail :@

A retourner auprès de la/du militant.e de votre choix.